

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement
en faveur d'actions dans le domaine du cancer**

Rapport n° CP/2012/536

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association oeuvrant dans le domaine de la lutte contre le cancer.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association figurant dans le tableau joint en annexe. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 18 juin 2012. Le montant total de l'aide attribuée s'élève à 106 750 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	473 000,00 €	473 000,00 €	106 750,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 106 750 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs son président à signer l'avenant correspondant.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL